

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

Construire nos modes de vie durables, pour aujourd'hui et pour demain, demande que nous nous engagions ensemble dans une démarche de progrès. Dans un monde en mouvement, la recherche de ces nouveaux modes de vie nécessite de s'approprier notre passé pour en tirer les valeurs qui vont permettre de fonder notre avenir, mais aussi de savoir innover et expérimenter.

Tout d'abord, les partenaires de la charte encouragent le déploiement d'agendas 21 locaux sur l'ensemble des collectivités du Parc national. Les agendas 21 locaux permettent en effet de construire, dans le cadre d'une démarche participative, des plans d'actions permettant de mettre en oeuvre concrètement cette dynamique de progrès vers des modes de vie durables.

Parallèlement, l'éducation et de la formation, leviers essentiels pour construire une société d'individus autonomes et responsables de nos biens et de notre avenir communs, sont encouragées et soutenues.

Les démarches d'éducation et de formation concernent toutes les thématiques et ont ainsi vocation à se décliner au sein des différents axes de la charte.

- **Mesure 1.3.1. Etudier les évolutions de la société pour mieux mettre en oeuvre la charte**

Le territoire du Parc national a connu d'importants mouvements de population (exode rural, arrivée de néo-ruraux dès les années 70 jusqu'à aujourd'hui), des changements socio-économiques considérables (recul de l'agriculture, développement des services, péri-urbanisation d'une partie du territoire, résidences secondaires), et les évolutions touchant l'ensemble de la société (audiovisuel, internet, télétravail, ...). Cette dynamique est toujours en cours, avec une évolution démographique importante et des changements globaux qui interrogent fortement l'avenir : changement climatique, crise économique, mondialisation...

Dans le même temps, l'établissement public du Parc national a développé une politique forte inscrite dans ses missions de connaissance, protection et valorisation des patrimoines. Dans un Parc habité, l'accomplissement de ces missions s'est confronté aux dynamiques sociales, culturelles et économiques du territoire. Cette confrontation a souvent permis une adhésion collective et un relais local fort des missions de préservation mais elle a parfois été à l'origine d'incompréhensions et de conflits.

Afin de permettre aux populations de vivre durablement sur ce territoire, les partenaires de la charte, soucieux d'intégrer les dynamiques de la société dans la mise en oeuvre du projet de territoire, développent un dispositif de suivi des évolutions sociales.

Un observatoire des évolutions de la société est mis en place. Sa définition s'appuie sur un programme d'étude pluri-disciplinaire établi en relation avec le conseil scientifique et le conseil économique, social et culturel.

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

En coopération avec les référents des communes, l'établissement public mobilise son personnel déployé sur le terrain comme réseau d'écoute et d'alimentation de l'observatoire.

Un bilan périodique de l'observatoire est réalisé auprès des instances de l'établissement public, du territoire et des équipes techniques.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation de la démarche

Mobilisation de ses agents déployés sur le territoire

Contributions des communes adhérentes

Alimentation par les référents communaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

Services de l'Etat

INSEE, universités, chercheurs

• Mesure 1.3.2. Encourager la mise en oeuvre d'agendas 21 locaux

Dès le début des années 90, dans le cadre de la réserve de biosphère, l'établissement public du Parc national a encouragé plusieurs collectivités locales à construire avec la population des projets de territoire orientés vers la préservation et la valorisation du patrimoine local (démarche MAB de la vallée du Galeizon, charte de l'environnement et charte de territoire du Valdonnez, charte de paysage des Hautes Cévennes).

Depuis 2003, cet accompagnement s'appuie sur la Stratégie nationale de développement durable à travers la promotion d'agendas 21 locaux, déclinaisons territoriales du plan d'action pour le XXI^e siècle adopté en 1992 lors du sommet de la Terre de Rio.

Les partenaires de la charte poursuivent leur contribution à la Stratégie nationale de développement durable.

Ils soutiennent l'élaboration d'agendas 21 locaux qui s'inscrivent dans le cadre de référence national et participent à l'appel à reconnaissance nationale. L'établissement public privilégie les démarches intercommunales qui permettent au porteur de projet d'avoir la capacité de financer seul l'animation de la mise en oeuvre de l'agenda 21.

Ils favorisent la réalisation des projets des plans d'actions des agendas 21 locaux qui s'inscrivent dans la charte du Parc national.

L'établissement public assure l'animation du réseau des animateurs de développement du

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

territoire. Ce réseau permet le développement d'une culture et de compétences communes en matière de développement durable.

S'inscrivant dans le cadre de référence, l'établissement public présentera la charte du Parc national à l'appel à reconnaissance nationale.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Appui technique et financier.

Bonification de 5% des aides pour les communes engagées dans un agenda 21 local labélisé.

Contributions des communes adhérentes

Implication dans la mise en place d'agendas 21 locaux à l'échelle intercommunale

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements, DREAL

- **Mesure 1.3.3. Promouvoir l'innovation et l'expérimentation**

L'évolution permanente des dynamiques naturelles et socio-économiques amène à réinventer sans cesse les relations entre l'homme et la nature, afin de permettre aux populations locales de s'épanouir en équilibre avec le milieu naturel et de contribuer aux besoins de la société. Le défi à relever est ainsi de montrer la voie d'un avenir plus durable.

Le Parc national des Cévennes a l'ambition de devenir un véritable laboratoire d'innovation , qui valorise les connaissances actuelles et la culture du passé pour répondre aux besoins des générations futures. Toutes les orientations de la charte sont concernées, et l'innovation devrait être un véritable « état d'esprit » qui anime les partenaires de la charte dans leurs pratiques quotidiennes et dans leurs projets.

Pour construire cet « état d'esprit », les partenaires de la charte favorisent activement les initiatives et les projets innovants, et organisent le partage de toutes les expériences.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation du comité de l'innovation

Organisation des appels à projet

Participation au fonds de soutien

Animation des forums de l'innovation

Contributions des communes adhérentes

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

Réponse aux appels à projet

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements, Etat

Les différents partenaires techniques seront mobilisés en fonction des thèmes retenus

- **Mesure 1.3.4. Renforcer l'éducation au développement durable et au patrimoine dans les établissements scolaires**

Fruit d'une coopération de plus de 30 ans entre l'Education nationale et l'établissement public, la politique d'éducation proposée aux équipes enseignantes permet aux citoyens de demain de prendre conscience des richesses et des fragilités du patrimoine naturel et culturel du Parc national des Cévennes. Cet accompagnement concerne aujourd'hui essentiellement l'enseignement primaire. Il est axé principalement sur l'éducation à l'environnement et particulièrement développé dans le département de la Lozère.

De nombreux partenaires, souvent fédérés au sein de réseaux, contribuent également au développement de l'éducation à la nature sur le territoire.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination

Mise en place d'un responsable de l'accueil et de la médiation du patrimoine sur chacun des massifs

Interventions des agents dans les établissements

Soutien d'actions hors temps scolaire

Contributions des communes adhérentes

Intégration d'actions spécifiques dans les dispositifs extrascolaires

Principaux autres partenaires à mobiliser

Education nationale,

Départements, Régions

Réseaux d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

[...]

Référence ID de l'article : #3247

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-10-23 10:16